

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 mars 2014 – n°
1400

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés inscrits au Budget Primitif 2014 et sur les crédits inscrits par Décision Modificative n° 1 en date du 7 mars 2014, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations et organismes bénéficiaires.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 0482</u> :	- Observatoire Pharos.....	500 €
(relations internationales)	- Ligue de l'Enseignement des Vosges (<i>projet de solidarité dans le domaine de l'agriculture en faveur du village d'Okadiere au Sénégal</i>) ...	3 000 €
	- Sénégal'inf (<i>mission de l'école d'infirmières du CH au Sénégal</i>).....	1 000 €
	- Amicale des Tunisiens (crédits réservés).....	500 €
<u>Fonction 5245</u> :	Complément locations de salles 2013	
(vie associative)	- Club de Marzelay.....	54 €
	- Club des Molières.....	9 €
	- Comité de gestion la Bolle – Les Grandrupts.....	1 077 €
	- Le Kemberg.....	101 €
<u>Fonction 61</u> :	- Centre communal d'action sociale.....	140 000 €
(actions en faveur des personnes âgées)		
<u>Fonction 900</u> :	- Maison de l'Emploi de la Déodatie.....	500 €
(action économique)		

Extrait certifié conforme
Le Maire,

Christian PIERRET